

**RECAPITULATIF DES DELEGATIONS  
EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL  
(article L225-100 al. 7 du Code de commerce)**

**Délégation de compétence accordée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 26 avril 2007** (privant d'effet la délégation consentie par l'Assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2005)

	Montant autorisé	Durée	Utilisation
Délégation de compétence avec maintien du droit préférentiel de souscription	50 000 000 €	26 mois (jusqu'au 26 juin 2009)	Conseil d'administration du 4 juin 2007 : augmentation de capital par incorporation de réserves d'un montant de 49 473,46 euros (pour arrondir le capital)  Conseil d'administration du 4 juin 2008 : augmentation de capital par incorporation de réserves d'un montant de 70 757,36 euros (pour arrondir le capital)
Délégation de compétences avec suppression du droit préférentiel de souscription	50 000 000 € (s'imputant sur le plafond prévu ci-dessus)	26 mois (jusqu'au 26 juin 2009)	Néant